

Questions orales

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Je communiquerai volontiers au député tous les renseignements qu'il veut à ce sujet. Je tiens simplement à prendre avis de la question et à me renseigner pour savoir si le Conseil du Trésor a été saisi de l'entente, si elle lui a été effectivement présentée; autrement je veux savoir quand elle le sera, et quand le Conseil se décidera à son sujet.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE A ANNULÉ UN RENDEZ-VOUS AVEC UNE DÉLÉGATION DE MONTRÉAL

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre responsable des bureaux de Poste.

Pourquoi le ministre a-t-il annulé un rendez-vous fixé à l'avance avec une délégation de Montréal? A-t-il peur de rencontrer les gens qui sont inquiets d'être traités comme des citoyens de seconde classe en ce qui a trait à la livraison du courrier de porte-à-porte?

Répondez, s'il vous plaît.

[Traduction]

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, au nom du ministre responsable, je vais prendre note de la question avec plaisir et la lui soumettre à son retour.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Dans ce cas, je vais donner la parole au député de Papineau.

M. Keeper: Une question supplémentaire, monsieur le Président!

Des voix: Non.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle au député que si, pour toute réponse, un secrétaire parlementaire s'engage à prendre note de la question, l'usage veut que nous passions au prochain intervenant.

M. Keeper: La réponse était insatisfaisante.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Keeper: Je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire. S'il m'a répondu au nom du ministre, alors je vais lui adresser, à lui, ma question supplémentaire.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Papineau.

[Français]

LA CONCURRENCE

ON DEMANDE SI LA PARTIE DU PROJET DE LOI C-91 QUI A TRAIT AUX FUSIONS SERA EN VIGUEUR DÈS LA SANCTION ROYALE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je désire poser ma question au secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations.

Le ministre est-il maintenant en mesure d'accepter une suggestion qui a été faite par le chef de l'Opposition et de confirmer que la partie du projet de loi C-91 qui a trait aux fusions sera en vigueur dès la sanction royale? Et est-ce que le ministre pourra émettre un communiqué de presse à cet effet pour informer les compagnies et les hommes d'affaires canadiens?

● (1450)

[Traduction]

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler au député de Papineau et à la Chambre que, en ce qui concerne les fusionnements, le gouvernement entend mettre en oeuvre les dispositions 63 à 70 dès la proclamation du projet de loi C-91, c'est-à-dire aussitôt que la mesure sera adoptée.

[Français]

ON DEMANDE SI LE PROJET DE LOI C-91 AURA PRIORITÉ SUR UNE AUTRE LOI

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je suis heureux de cette réponse. Dans la même veine, est-ce que le secrétaire parlementaire pourrait nous confirmer que le projet de loi C-91 aura priorité sur la loi sur Investissement Canada quant aux fusions qui pourraient se faire qui impliqueraient des prises de contrôle par des compagnies étrangères?

[Traduction]

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je répondrai avec plaisir au député que les dispositions du projet de loi, de même que celles de la Loi sur la concurrence et de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes auront préséance sur Investissement Canada. La mesure à l'étude ne laisse aucun doute là-dessus en ce qui concerne la Loi sur la concurrence et la Loi sur les corporations commerciales canadiennes.

* * *

LE RECENSEMENT

LA SENSIBILISATION DU PUBLIC QUANT À L'IMPORTANCE DE L'OPÉRATION

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Mardi prochain, le 3 juin, est le jour du recensement. Le ministre n'ignore pas que l'on compte sur la collaboration de tous les Canadiens pour recueillir ces précieuses statistiques. Compte tenu de son budget publicitaire limité, qu'a fait le ministre pour organiser une campagne de sensibilisation publique qui est tellement importante pour assurer le succès de notre recensement national?